

MAIRIE

12 rue de Bretagne
35500 ERBRÉE

mairie@erbree.fr

☎ 02 99 49 40 17

☎ 02 99 49 31 08

www.erbree.fr

Directeur
de la PublicationPierre
BILLOTResponsable
de la RédactionPierre
BÉGASSECollaborateursMartine
MANCEAUIsabelle
LE BORGNESamuel
COLINETAnne-Sylvie
LE CAM

*Pour nous suivre,
flashez ce QR code
et accédez à notre
site internet*

**Réunions du
Conseil Municipal**

12 sept. 17 oct.

14 nov. 12 déc.

(sous réserve de modification)

**Bulletin de fin
d'année**

Les articles
sont à déposer en
mairie pour
le 15 octobre.



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Nous revoilà dans cette traditionnelle période de rentrée, et j'espère que vous avez pu prendre le temps de vous reposer et de reprendre des forces pour mener à bien les projets que vous n'avez certainement pas manqué d'imaginer pour l'année qui vient.

En ce qui concerne la mairie, nous sommes dans la poursuite de tous les projets d'aménagement que nous avons envisagés l'année dernière ; et après une année de préparation et d'études, nous sommes entrés dans la phase de réalisation ou allons le faire rapidement.

- ~ Les travaux d'extension de la salle multifonctions commenceront dans les mois qui viennent. Ces travaux vont momentanément fortement perturber le fonctionnement du réfectoire de notre école et les locations de salles à la salle des fêtes. C'est notre plus gros investissement d'environ 500 000 € avec une subvention au titre des projets de territoire de 70 000 € et un appel à nos fonds de concours de Vitré communauté de 150 000 €. Nous attendons d'autres subventions, et nous financerons le reste avec nos fonds propres et un emprunt car il s'agit d'investissement de long terme.
- ~ Le choix du scénario du lotissement "Le Courtil" a été fait et s'est effectué sur la base d'un compromis entre les différents scénarios proposés par le cabinet d'études. Nous vous présentons les détails et le plan dans ce flash. En même temps que ce projet, sera aménagé le parc derrière la mairie avec un espace détente, ainsi que la route le long de la mairie.
- ~ Vous avez par ailleurs vu que les travaux de construction des 9 logements pour les séniors sont commencés et ils continueront rapidement cet automne ; il en sera de même pour les 5 maisons de ville au pied du parking des Ormes. Ces travaux sont entièrement financés par NEOTOA, mais la commune a cédé gratuitement les terrains et a donné son accord pour une aide sous condition de 15 000 €.
- ~ L'amélioration de l'éclairage public a beaucoup avancé et devrait être totalement terminé en début d'automne ; ces travaux sont financés à 80 % par le syndicat d'électrification et devraient nous permettre de diminuer sérieusement notre consommation d'électricité tout en ayant un meilleur éclairage de nos voies. Autour de 50 000 € resteront à la charge de la commune.

Comme je vous le disais dans le dernier flash, nous allons tous avoir besoin de patience et de compréhension cet automne car nous risquons de nous retrouver au milieu de tous ces travaux avec bien des nuisances.

Dans le domaine administratif, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit et nous devrions avoir terminé la phase d'élaboration vers la fin de l'année. L'opération Bimby qui a permis à beaucoup de s'interroger sur le devenir des terrains non urbanisés en centre bourg, devrait permettre quelques constructions voire des petits lotissements. La commune est prête à continuer à accompagner les personnes intéressées par cette démarche.

Je termine avec un point sur les inondations qui ont touché plusieurs logements sur la commune pour lesquels nous avons obtenu la reconnaissance de catastrophe naturelle. Nous avons essayé d'aider au mieux ceux qui étaient en difficulté, même si nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes. Un point qui m'inquiète est que de tels événements risquent certainement de se reproduire, et le curage des fossés seuls ne pourra régler tous les problèmes et chacun devra étudier et se faire conseiller par des spécialistes voire ses assureurs. En effet, 4 cm d'eau qui tombent sur un hectare représentent 400 m³ d'eau... c'est énorme et aucun fossé ni buse de pont d'accès n'est dimensionné pour de telles quantités. Nous resterons vigilants mais nous ne pourrons pas tout faire !

Quant à Intermarché, la construction de la grande tour est engagée, espace qui fera partie de toute la zone entièrement automatisée dont nous vous parlions dans un dernier flash.

Voilà le point général de nos actions actuelles et bonne reprise à tous... certainement sérieuse,... mais dans la sérénité !

Pierre Billot

INVITATION À LA POPULATION ERBRÉENNE

Pierre BILLOT, Maire d'Erbrée,
Les membres du Conseil Municipal,

ont le plaisir de vous convier le

29 septembre 2018

à 10 h 30 à l'espace Loisirs et Sports pour la **visite de la salle des fêtes,
des vestiaires de la salle des sports et leurs abords, la découverte
du City stade et la dénomination des terrains de foot.**

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie



Lotissement "Le Courtil"

Les études avancent et ont fait l'objet de plusieurs présentations en conseil municipal et aux voisins du lotissement des Croixlaines.

Voici succinctement les conclusions de ces discussions :

- Pas de passage entre les Croixlaines et le Verdon,
- Le bassin d'orage est conservé ainsi que la mare et la zone humide,
- Aménagement de l'emplacement de la station de relèvement qui ne sera pas déplacée,
- Circulation en impasse près de la mairie,
- Casser la vitesse au sein des Croixlaines, et chercher à y augmenter le nombre de parkings,
- On attend fin 2018 pour décider de la circulation place des Ormes.
- Le conseil municipal désire un compromis entre le scénario 1 et le scénario 3 en conformité avec le PLU et demande qu'un projet partant du scénario 3 où l'on pourrait circuler d'est en ouest et inversement soit possible en gardant l'esprit de placette de vie.
- Il faut casser les vitesses sur tout l'espace du Courtil (notamment vers les Croixlaines) et y augmenter les parkings.
- Un représentant du lotissement des Croixlaines participera aux travaux.

Scénario 3



Autre...

Devenir du cabinet médical...

Le médecin a cessé son activité fin juillet, nous recherchons activement des solutions pour le remplacer, mais il est vrai que dans le contexte actuel de manque de praticiens cela paraît difficile. Nous allons activer toutes les possibilités et nous espérons vivement aboutir dans nos recherches.

Sécurité routière

Vous êtes nombreux à venir signaler en mairie la vitesse excessive des véhicules dans le centre bourg, à proximité de l'école, dans les lotissements et même en dehors de l'agglomération.

La sécurité routière est l'affaire de tous, nous devons respecter les limitations de vitesse et aussi, en fonction de la configuration des lieux, réduire notre vitesse. Il est de plus inacceptable de voir des véhicules rouler sur les trottoirs ou les bordures. Par exemple, un enfant peut à tout moment surgir dans un lotissement d'habitations pour traverser la voie.

Des aménagements ont déjà été réalisés par la commune pour faire ralentir les véhicules (rue de Bretagne et avenue des Lilas). D'autres réflexions seront menées pour tendre à améliorer la sécurité mais chacun doit se sentir responsable.

État de catastrophe naturelle

Suite aux orages d'une exceptionnelle intensité du 9 juin et du 1^{er} juillet, des demandes de reconnaissance en état de catastrophe naturelle ont été transmises à la Préfecture. **Seules les personnes ayant des bâtiments assurés qui ont été touchés ce 9 juin 2018 sont concernées et doivent prendre attache auprès de leur assurance.**



La garantie catastrophe naturelle ne joue pas à l'égard des pertes sur les cultures et les champs. Le dispositif à mobiliser pour ce type de dégâts est la procédure de calamités agricoles dont la gestion est assurée au niveau local par les services déconcentrés en charge de l'agriculture. Par contre, la garantie catastrophe naturelle peut jouer pour les agriculteurs si leur habitation ou leurs bâtiments d'exploitation (granges, étables...) assurés sont endommagés. Dans le cas des bâtiments agricoles, l'indemnisation comprend les éventuelles cultures engrangées (bétail, foin...).

Dernier avis

La commune met en vente :

~ 4 fermes de charpente dont 3 vertes ~ 4 poutres de 7 m.

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec la mairie avant **le 22 septembre dernier délai**, au 02 99 49 40 17 pour faire une proposition de prix.

Mairie et Agence Postale Communale

Reprise des horaires habituels depuis le 3 septembre

♦ MAIRIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	/	10 h 00 à 12 h 30	10 h 00 à 12 h 00	10 h 00 à 12 h 30	/	9 h 00 à 12 h 00
Après-midi	14 h 00 à 17 h 00	14 h 00 à 17 h 00	/	14 h 00 à 17 h 00	14 h 00 à 16 h 00	/

♦ AGENCE POSTALE COMMUNALE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	/	10 h 00 à 12 h 30	/	10 h 00 à 12 h 30	/	9 h 00 à 11 h 30
Après-midi	14 h 00 à 17 h 00	14 h 00 à 17 h 00	/	14 h 00 à 17 h 00	14 h 00 à 16 h 00	/

Recensement militaire

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en septembre, octobre, novembre et décembre 2002 sont invités, dès leurs 16 ans, à se présenter à la mairie afin de se faire recenser. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

En cas d'absence de recensement, le jeune ne sera pas convoqué à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) et ne pourra pas y participer. Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.) avant l'âge de 25 ans. Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La révision générale du PLU a débuté en février dernier en partenariat avec les services de l'Etat, le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré et le cabinet QUARTA, à qui a été confié le pilotage de l'étude. Cette étude se déroulera sur environ 24 mois et se décomposera en 6 phases.

Les enjeux

Depuis l'approbation du PLU en 2008 de nouvelles dispositions législatives et réglementaires sont applicables et impactent directement le code de l'urbanisme et les PLU (lois Grenelle, ALUR, LAAAF, Macron). Il s'agit également de mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec les documents supra-communaux (SCOT du Pays de Vitré en cours de révision, PLH de Vitré Communauté, SAGE Vilaine...).

La révision du PLU constitue surtout une formidable opportunité pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet commun, respectueux du cadre de vie et des richesses patrimoniales. Il s'agira notamment de répondre aux objectifs de densification et de limitation de la consommation d'espace. Une note d'enjeux identifiant les problématiques du territoire a été réalisée par les élus préalablement au lancement de la révision.

Phase 1 : Diagnostic

Cette phase vise à dégager un diagnostic territorial qui a pour objectifs de mettre en exergue les atouts et les faiblesses du territoire communal et d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux à prendre en compte pour contribuer à son développement.

1°) Analyse du territoire communal

Bilan du document actuellement en vigueur

L'analyse a porté sur les possibilités d'évolution et de densification offertes ainsi que sur la capacité d'évolution de la commune compte tenu des modes d'implantation des constructions.

Contexte et positionnement

Le premier temps du diagnostic a été consacré à l'identification des différentes influences sur le territoire. Il a été procédé à la mise en perspective de la commune par rapport à son environnement géographique et institutionnel, aux aires d'influences, aux pôles d'emplois...

Socio-démographie

Une analyse a été menée en appliquant systématiquement une approche comparative au niveau des différentes échelles de référence (intercommunalité, département, région). Elle a intégré l'ensemble des données permettant d'apporter une analyse quantitative et qualitative de la population depuis 1968 pour analyser les tendances (vieillesse, décohabitation...) et anticiper les évolutions futures.

Habitat

Une analyse a permis de comprendre les mécanismes en cours, notamment les différentes typologies de logements. La répartition du parc de logements entre résidences principales, résidences secondaires et logements vacants a été particulièrement étudiée.

Développement économique et population active

Les données chiffrées de la population active du tissu économique et de l'emploi

ont été prises en compte pour définir le profil économique de la commune et son poids dans le contexte intercommunal ainsi que ses perspectives d'évolution.

Diagnostic agricole

L'étude de la Chambre d'Agriculture sera intégrée.

Histoire du développement urbain

L'étude a été faite à partir des cartes anciennes, des photos aériennes et des données sur la construction.

Consommation d'espaces agricoles et naturels

L'étude a été effectuée depuis les 10 dernières années afin de mesurer l'évolution de la « tache » urbaine et ses impacts sur les espaces naturels et agricoles. La densité bâtie des différentes époques a été également examinée et comparée.

Recensement du patrimoine bâti communal

Un repérage du patrimoine bâti, qu'il soit ancien ou moderne, a été mené sur la base des données bibliographiques et communales. Une cartographie sera établie pour distinguer le patrimoine bâti à protéger :

- chapelles, maisons bourgeoises, moulins...
- ensembles urbains remarquables
- petit patrimoine, granges... dont les caractéristiques méritent d'être préservées.

Paysage

Ont été analysés les lignes de forces, les éléments remarquables, les perspectives, les ruptures et continuités au regard des grandes entités paysagères. Une attention

particulière a été portée sur les problématiques des entrées de ville afin de déterminer leurs potentialités de préservation, de valorisation ou de mutation.

Morphologie urbaine et cadre bâti

Une étude de la structure urbaine a été menée afin de déterminer les typologies urbaines, architecturales et paysagères des différents espaces urbanisés.

Recensement des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Au-delà du recensement des éléments patrimoniaux, le code de l'urbanisme offre la possibilité de permettre des changements de destination. Un travail est en cours de réalisation par la commission en charge du PLU. Les agriculteurs de la commune ont d'ailleurs été sollicités lors du diagnostic agricole.

Etude de densification

Elle vise à mesurer le potentiel foncier susceptible de connaître une urbanisation à l'échéance du PLU (environ 10 ans).

Transports et déplacements

Une approche détaillée des problématiques a été basée sur l'évaluation quantitative et qualitative des déplacements, des réseaux viaires, des réseaux de transports et du stationnement dans la commune, vers les communes voisines, les pôles intermodaux, les réseaux de transports en commun et les gares.

Equipements et services publics

Le diagnostic vise à évaluer leur fréquentation/occupation et leur capacité d'accueil supplémentaire pour déterminer la programmation d'équipements futurs afin de prévoir leur emprise sur le territoire.

2°) Analyse de l'état initial de l'environnement

Environnement physique (climat, relief, hydrologie, géologie...), environnement biologique (végétation, faune, grandes formations végétales...), analyse de la trame verte et bleue et des continuités écologiques, potentiel énergétique, analyse technique (eau potable, eaux usées et eaux pluviales), risques majeurs (naturel, industriels et technologiques) et pollutions et nuisances

À noter : les documents relatifs à l'inventaire bocager (boisements et haies) sont toujours à la disposition du public au secrétariat de la mairie pour d'éventuelles remarques et observations jusqu'à la mi-septembre.

3°) Enjeux, prévisions et besoins répertoriés

Au vu du diagnostic, un bilan prospectif synthétisant les atouts et potentialités du territoire ainsi que ses contraintes et handicaps sera élaboré afin de dégager les enjeux et problématiques. Ce bilan permettra d'engager la réflexion sur les grands objectifs d'aménagement et constituera la jonction entre le diagnostic et le projet de développement.

Les informations ci-dessus sont extraites de la note méthodologique du cabinet QUARTA. A ce jour, la phase 1 est presque en totalité terminée. Lors d'une prochaine publication, les autres phases de la révision du PLU seront développées.

Dans le cadre de ce rendez-vous organisé par Vitré Communauté dans son réseau de bibliothèques, vous pourrez en octobre participer chez nous à plusieurs ateliers consacrés aux nouvelles ressources numériques, les :

- ~ 17/10 : Tournoi de jeux vidéo : super Mario Kart (à partir de 9 ans) 14h-17h
- ~ 24/10 : Petits doigts et tablettes (3-6 ans) 16h-17h *
- ~ 24/10 : Soirée jeux de société avec applications (Tout public) 20h-22h
- ~ 25/10 : Découverte du casque de Réalité Virtuelle (à partir de 13 ans) 10h-12h
- ~ 26/10 : Atelier découverte des « Effets spéciaux au cinéma » (à partir de 8 ans) 14h-17h *
- ~ 30/10 : Atelier bending, ou comment détourner des jouets en instruments de musique en manipulant leurs circuits électroniques (à partir de 14 ans) 9h-12h *

Tous les ateliers sont gratuits

* Sur inscription (places limitées).

Programme détaillé à venir sur : <http://moisdumultimedia.vitrecommunaute.org/>



Reprise de la saison 2018/2019 la première semaine de septembre.

Les entrainements ont lieu :

- ~ les jeunes : le mercredi de 17h à 18h15,
- ~ les licenciés : le mardi soir de 20h à 22h,
- ~ les loisirs : le mercredi soir de 20h à 22h.

Pour tous renseignements : Roland MANCEAU 02.99.49.43.77 ou 06.02.25.16.11

Titounette

Reprise des activités le mardi 4 septembre à l'espace jeux.

Un atelier de motricité, animé par **Martine BRIGAULT**, éducatrice sportive, sera proposé aux enfants à partir de 9 mois jusqu'à 3 ans le **samedi 6 octobre** à la salle des Sports d'**ERBRÉE** (Salle du Ping-Pong).

GRATUIT sur inscriptions de 10 h 00 à 11 h 30.



Renseignements/Inscriptions:

06 73 08 15 68

ou 06 71 47 83 26

E-mail :

espacejeux.titounette@gmail.com

Iconographie

L'atelier d'iconographie reprendra ses activités à Erbrée en septembre. Celles-ci auront lieu chaque jeudi de 10h à 12h et de 13h à 16h dans le local d'Arts plastiques près de la Mairie.

Si vous êtes intéressés :

- ~ soit par la pratique de cet art,
- ~ soit par le simple désir de découvrir l'iconographie et sa technique.

Nous serions heureuses de vous accueillir aux jours et heures d'ouverture de l'atelier.

Pour tous renseignements : 02 99 49 40 23

11 novembre

La Commémoration de l'armistice de 1918 sera célébrée le dimanche 11 novembre 2018 en l'église d'ERBRÉE.

Ayant perdu des proches pendant ce conflit, la population Erbrée/Mondevert est cordialement invitée à :

- ~ 10h00 à la Mairie
- ~ 10h30 Office religieux
- ~ 11h30 cérémonie devant le Monument aux Morts avec les drapeaux et discours du Maire



Sapeurs-Pompiers : Passage de témoins !

Au mois de février dernier, Stéphane AUGUIN a été nommé Chef de Centre Adjoint, en remplacement de Dominique TIREAU.

En effet, Dominique cessera son activité de Sapeur-Pompier à la fin du mois de Décembre, après 25 années de service (dont 14 en tant qu'Adjoint), avec une disponibilité sans faille, de nombreux souvenirs d'interventions et la fierté du devoir accompli. Au fil des formations, Dominique a gravi tous les échelons jusqu'au grade d'Adjudant-Chef et la fonction de Chef d'Agrès tout engin. Très impliqué au sein du centre, il a grandement participé à la création d'un groupe efficace et motivé.

Nous lui souhaitons une bonne retraite de Sapeur-Pompier et profitons de cette occasion pour remercier la municipalité qui met à la disposition du Sdis35 ses employés communaux également Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Le **samedi 8 décembre** prochain, nous célébrerons la Sainte-Barbe. Une cérémonie, ouverte à toutes et tous, sera organisée au centre de secours.

Composé de 26 personnels, le CIS a assuré près de 200 interventions sur les 12 derniers mois.

Pour toute information concernant le recrutement vous pouvez contacter le Chef de Centre, Charles MESSAGER, 06 70 90 10 80 ou vous connecter sur <https://sapeurs-pompiers35.fr>, rubrique « Nous rejoindre ».



C. MESSAGER, D. TIREAU, S. AUGUIN, D. FROMONT, L. GOBIN

Organismes extérieurs

Plateforme de Distribution de Vitré : Nouvelle organisation pour les facteurs

Révolution numérique, explosion du e-commerce, développement de la transition énergétique,... Face à ces mutations sociétales, La Poste fait évoluer son réseau de transports et l'organisation de ses activités. Les facteurs, acteurs essentiels de la proximité humaine, assureront désormais, tout au long de la journée, de nouvelles prestations courrier, colis et des services de proximité.

C'est en ce sens qu'à compter du 18 septembre 2018, l'organisation des facteurs de la Plateforme de Distribution Courrier de Vitré évolue. Cette évolution implique une modification du tracé des tournées et ainsi de l'horaire de passage des facteurs sur la commune d'Erbrée. De fait, et comme lors de la précédente adaptation de l'organisation du travail, de juin 2015, certains clients particuliers et certains clients entreprises vont peut-être constater que leur facteur passe un peu plus tôt ou un peu plus tard dans la journée. Pour rappel, dans le cadre de ses missions de service public, La Poste n'est pas tenue à des obligations d'horaires de passage de ses facteurs mais seulement à une obligation d'assurer une distribution quotidienne du courrier, 6 jours sur 7, en tout point du territoire.

La collecte de la boîte aux lettres jaune sera faite par le facteur durant sa tournée de distribution. Les horaires de collecte de la boîte seront 12 h 00 en semaine et 9 h 00 le samedi et ce à partir du 18 septembre.